

**2 L'actualité
des énergies
en chiffres**

**3 Pour ou contre
la bûche de
ramonage**

**4 Les promesses
non tenues
de Linky**

transition énergétique

renouvelables

hydrogène

électricité

bois

gaz

FEDIE

L'autre voie(x) de la transition

Bimestriel - Janvier-Février 2025

Généré par IA

EDITO

2025 : attention à l'emballlement des émissions du numérique

Alors que la décarbonation et le verdissement de nos énergies sont des enjeux essentiels pour la France et notre planète, il est un domaine qui progresse dans le mauvais sens aujourd'hui : c'est celui du numérique.

Avec 4,4% de l'empreinte carbone française en 2022, on pourrait considérer ce pourcentage comme relativement bas, surtout par rapport aux 25% que représentent les transports. Cependant, le développement et la généralisation de l'intelligence Artificielle devraient, si l'on ne fait rien, multiplier les émissions du numérique par trois d'ici 2050.

La consommation électrique totale de l'Île de France

Ces émissions de gaz à effet de serre proviennent à 50% de la fabrication et du fonctionnement des appareils (TV, smartphones, ordinateurs...) et pour 46% des data centers (4% pour les réseaux).

La consommation française du numérique représente 65 TWh soit quasiment la consommation totale d'électricité de l'Île de France.

Voici donc de bonnes raisons pour changer nos comportements. En effet, chaque français peut agir en changeant moins souvent ses équipements ou en utilisant des appareils reconditionnés. Exemple plus technique, pour les utilisateurs de vidéos en ligne, régler la résolution sur 4k alors que l'écran est en simple haute définition génère une surconsommation de data inutile. Les bonnes pratiques sont nombreuses et nous vous conseillons de consulter les guides de l'Ademe si vous souhaitez en savoir plus et améliorer vos pratiques du numérique.

La démarche de la sobriété n'est pas simple car contrairement à un pot d'échappement ou aux fumées au dessus d'une usine, les émissions du numérique sont invisibles pour les usagers, elles se passent dans des lieux distants.

Et certains pensent encore que le numérique est écologique car il permet d'éviter des transports et l'impression de documents. La réalité est tout autre avec une surconsommation d'équipements et le pillage des ressources de notre planète (métaux rares) qui nécessitera le développement du recyclage. Un important changement culturel sera donc nécessaire pour éduquer les consommateurs.

Concernant l'intelligence artificielle, son utilisation se généralise sur les ordinateurs, les smartphones, les sites web (chatbot) et la tendance n'est pas prête de s'arrêter.

L'IA est en train de bouleverser nos façons de travailler, d'apprendre, de créer, de communiquer...

Un tremblement de terre nommé DeepSeek

Les géants du numérique en tirent des profits colossaux (Nvidia, Microsoft, Apple...), cependant une petite startup chinoise est venue mettre son grain de sable dans l'engrenage de ces géants. En proposant une IA aussi bonne, voir meilleure que Chat GPT avec une consommation considérablement réduite, ils apportent une solution innovante :

Il vaut mieux développer un groupe de petites IA spécialistes dans leur domaine plutôt qu'une grosse IA généraliste, une belle leçon pour ces géants et une piste inespérée pour réduire les émissions liées au développement des IA.

La rédaction FEDIE

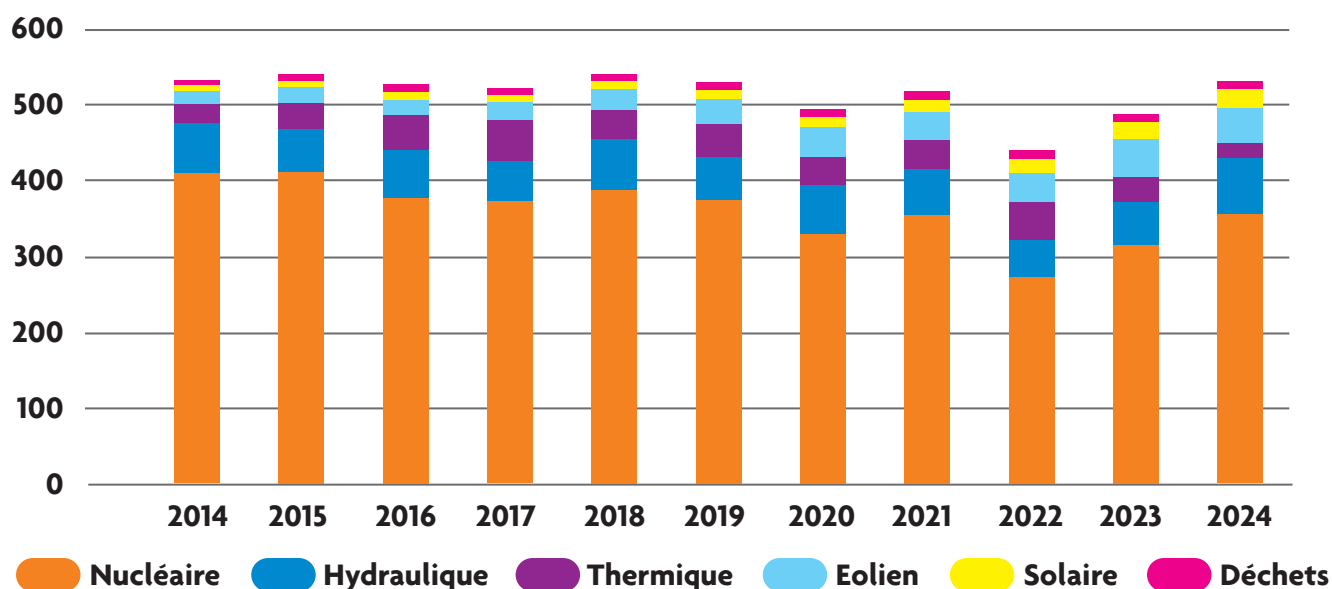
En chiffres

Energies

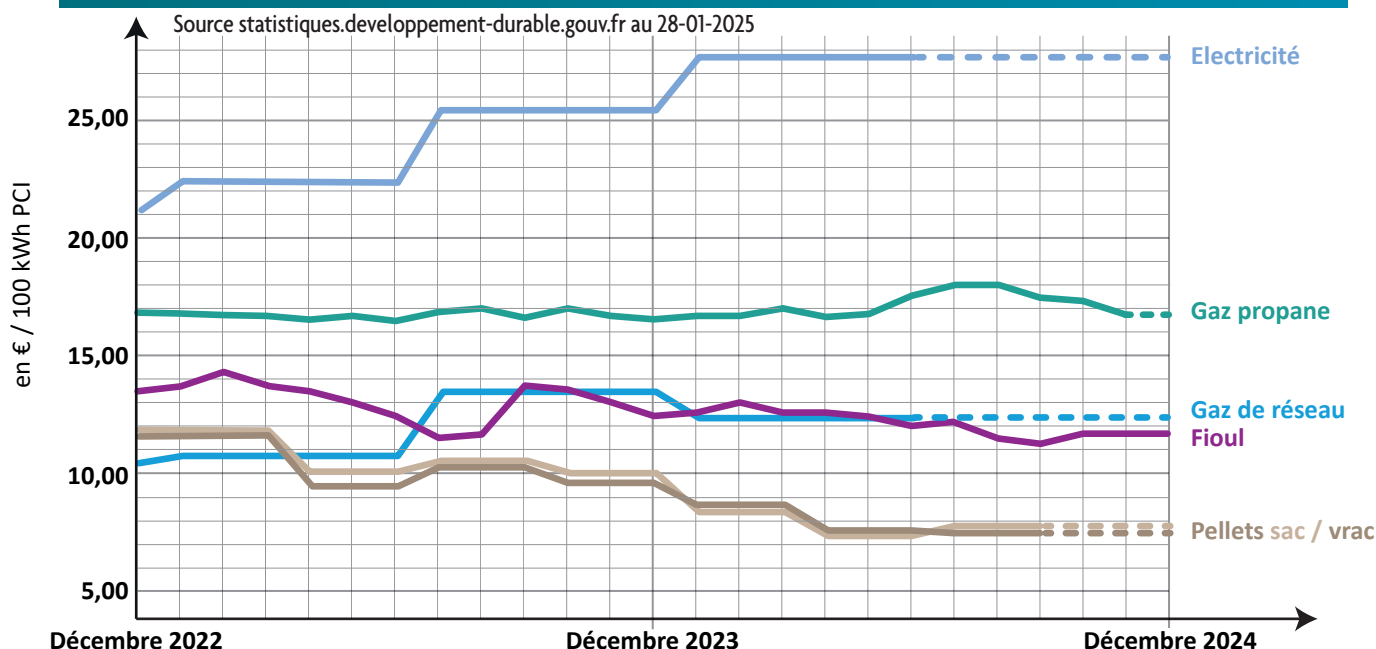
2024

L'actualité des énergies en chiffres

La production électrique française depuis 10 ans (en TWh)



Prix moyen des énergies de chauffage pour les particuliers



Ramonage

Chauffage bois

Sécurité

Pour ou contre la bûche de ramonage ?



A ne pas confondre avec une bûche densifiée, la bûche de ramonage est généralement fabriquée à partir de sciure de bois compactée, de sels minéraux métalliques, et éventuellement de sulfate de cuivre pentahydraté. Lorsqu'elle est brûlée, elle libère des fumées qui sont censées dissoudre les résidus de suie et de goudron accumulés sur les parois du conduit (la créosote).

Ces bûches de ramonage sont utilisables dans différents types d'installations :

Cheminées ouvertes

Cheminées fermées

Conduits maçonnés ou tubés (y compris en inox)

Poêles à bois.



Comme vous le savez certainement, le ramonage doit être effectué une fois par an dans ces appareils.

Nombreux sont ceux qui utilisent une bûche de ramonage, pensant ainsi économiser sur le coût d'un ramoneur professionnel.

Que dit la loi ?

Le décret 2023-641 stipule que le ramonage doit être effectué par action mécanique directe, dans le but d'éliminer les suies et d'assurer la vacuité du conduit.

Le recours à une bûche de ramonage n'est donc pas suffisant si l'on se réfère à la loi, les assurances pourraient ainsi refuser de vous dédommager en cas de sinistre par le feu en l'absence de preuve d'un ramonage conventionnel.

Au mieux, les bûches de ramonage peuvent trouver une utilité entre deux ramonages manuels pour limiter l'accumulation de créosote.

D'autre part les textes légaux, s'ils parlent bien d'une action mécanique directe, ne citent pas la nécessité de faire appel à un professionnel. Les personnes qui se sentent capables de réaliser cette opération de manière sécurisée ont donc la possibilité de se lancer mais cependant à cette condition : en parler à votre assureur qui vous conseillera certainement de prendre une photo de votre conduit avant et après le ramonage et de remplir vous même une attestation avec la date.

Si vous avez le moindre doute, faites appel à un professionnel, un certificat de ramonage vous sera délivré, vous devrez le conserver.

Lors du choix de votre ramoneur, vous devez vérifier qu'il est bien qualifié en ayant obtenu le diplôme de ramoneur fumiste ou de fumiste option ramoneur, attention, ils sont loin de tous l'avoir obtenu !

Astuce pour mieux chauffer votre maison

Que vous vous chauffiez au bois en cheminée ou en poêle, avec des bûches ou des pellets, vous avez certainement remarqué une forte chaleur à proximité de l'appareil de chauffage, mais une température qui descend rapidement dès que vous vous éloignez.

Les plus frileux ont d'ailleurs tendance à rester à proximité de leur source de chaleur, difficile dans ce cas d'aller dans une autre pièce !

Pour résoudre ce désagrément, il existe deux types de solutions permettant d'uniformiser la chaleur dans votre habitat : le récupérateur de chaleur et le ventilateur-répartiteur, ces deux appareillages permettent d'envoyer l'air chaud à distance et ainsi de limiter l'effet de froid que l'on a en s'éloignant de la cheminée ou du poêle.

Le ventilateur-répartiteur est le plus économique (moins de 50 euros en général), posé sur votre poêle ou accroché à votre conduit, il se compose d'un accumulateur de chaleur et d'un ventilateur chargé d'envoyer l'air chaud.

Le récupérateur est plus complexe à installer mais il peut permettre d'envoyer de l'air chaud dans toutes les pièces.

Il se compose d'un bloc répartiteur qui se place généralement au grenier, la chaleur est récupérée en partie haute de la cheminée ou du poêle, elle monte jusqu'au bloc qui la répartit ensuite dans la maison.

Le coût se situe aux environs de 2000€ car il faut généralement faire appel à un professionnel pour l'installation (nécessite de percer vos plafonds pour accueillir les conduits) mais vous devriez économiser 25% sur vos futures factures de chauffage.

Linky

Fausses économies

Compteur électrique

Les promesses non tenues de Linky

La Cour des Comptes a publié un rapport évaluant l'impact financier du déploiement des compteurs Linky en France. Bien que l'objectif initial était d'améliorer l'efficacité du réseau électrique et la gestion de la consommation, le rapport révèle que les bénéfices n'ont pas été répercutés sur les factures des consommateurs.

Enedis, le gestionnaire du réseau, a réalisé d'importantes économies grâce à :

- L'automatisation des relevés (120 millions d'euros d'économies par an),
- La réduction des interventions physiques grâce aux diagnostics à distance,
- Une meilleure planification des travaux grâce aux données collectées.

Les consommateurs n'ont pour leur part pas vu leurs factures baisser, il semblerait qu'ENEDIS ait plutôt choisi de réinvestir les économies dans l'amélioration de son réseau électrique. Le modèle de tarification régulé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ne permet pas une répercussion directe des économies.

Bien que la modernisation du réseau soit saluée par la Cour des Comptes, celle-ci pointe un manque de redistribution des

bénéfices aux consommateurs qui espéraient une réduction plus rapide de leurs charges énergétiques.

Le coût du recyclage des anciens compteurs n'est pour sa part pas évoqué, en sachant que certains de ces matériels pouvaient contenir des éléments toxiques (amiante, plomb, bromures et autres retardateurs de flamme).

Les retours des consommateurs sont souvent négatifs. Beaucoup estiment que le compteur Linky ne leur apporte aucun avantage tangible et qu'il représente plutôt une augmentation de leurs dépenses. De plus, les problèmes techniques tels que les erreurs de facturation et les défaillances du matériel ont été rapportés, ce qui alimente encore plus le mécontentement.

En conclusion, le compteur Linky semble avoir échoué à remplir plusieurs de ses promesses initiales, suscitant frustration et scepticisme chez certains consommateurs français. Les critiques portent non seulement sur son efficacité économique mais aussi sur ses implications environnementales et sociales.

Les français souhaitent eux aussi bénéficier des économies réalisées

Vers la fin des panneaux solaires prêts à brancher ?

2024 aura été l'année du boom des panneaux solaires de balcon à installer soit même, ils proposent pour un coût peu élevé de produire de l'électricité sans nécessiter de faire appel à un professionnel pour leur installation. En effet, il suffit de brancher le kit directement sur une prise électrique classique pour commencer à économiser sur sa facture d'électricité.

Mauvaise nouvelle, ce type de panneau photovoltaïque serait interdit dès cette année.

Rédigée par l'AFNOR en août 2024, la nouvelle version de la norme NF C 15-100 entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Elle concerne la sécurité et l'efficacité des installations électriques à basse tension.

Les panneaux photovoltaïques « prêts à brancher » sont directement concernés par les évolutions de cette norme, en effet, il y est convenu que :

- Le raccordement doit se faire sur un socle de prise murale spécifique et que l'utilisation de multiprises et autres rallonges est interdit,

- Les installations doivent garantir la protection contre les risques électriques, y compris la mise à la terre adéquate et des protections contre les surintensités,
- Les kits solaires plug and play sont bien nommés dans cette nouvelle version et sont donc concernés par cette réglementation.

Quelles solutions pour répondre à la norme ?

Si vous souhaitez toujours installer un kit solaire de ce type, il vous faut créer une ligne électrique spécifique avec son propre disjoncteur

Contrairement à ses voisins européens, la France persiste dans sa volonté de complexification normative. C'est dommage, tous les français ne sont pas capables d'installer une nouvelle ligne électrique eux mêmes, ils devront dire adieu à ces économies potentielles d'électricité, en effet, le recours à un électricien professionnel devrait, selon nous, éloigner toute rentabilité de ce type de panneau.

gaz inodore mortel

Monoxyde de carbone

Détecteur de CO

Obligation des détecteurs de CO

généré par IA

Dans le cadre d'une nouvelle réglementation visant à renforcer la sécurité des foyers français, l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone (CO) devrait devenir obligatoire cette année. Cette mesure, longtemps attendue par les professionnels de la sécurité, vise à réduire significativement le nombre d'intoxications dues à ce gaz mortel surnommé "le tueur silencieux".

Un enjeu de santé publique majeur

Le monoxyde de carbone fait environ 4000 victimes d'intoxication chaque année en France, dont une centaine de décès. Inodore, incolore et non irritant, ce gaz est particulièrement dangereux car impossible à détecter sans équipement spécifique. Il peut être produit par tout appareil de chauffage ou de cuisson défectueux fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Les nouvelles obligations

La nouvelle réglementation impose l'installation d'au moins un détecteur de CO dans tous les logements équipés d'un appareil à combustion ou disposant d'un garage attenant. Le détecteur devra être installé à proximité des chambres à coucher, à une hauteur conseillée de 1,5 mètre du sol et non pas au plafond comme c'est le cas pour les détecteurs de fumées.



Un investissement raisonnable pour une sécurité accrue

Le coût d'un détecteur de CO homologué varie entre 20 et 50 euros. C'est un investissement modéré au regard de la sécurité apportée et des vies potentiellement sauvées.

Des sanctions prévues

Le non-respect de cette obligation pourra être sanctionné d'une amende dont le montant sera fixé par décret. Les assureurs pourront également tenir compte de l'absence de détecteur en cas de sinistre.

Que faire en cas d'alarme de mon détecteur

Si votre détecteur de CO émet des signaux sonores, il est primordial de sortir et faire sortir toutes les personnes présentes immédiatement à l'air libre, puis d'appeler les pompiers au 18 ou les urgences au 112, l'ouverture des fenêtres et l'arrêt des appareils fonctionnant avec un combustibles pourra être réalisé ensuite uniquement en l'absence de danger.

Les professionnels recommandent de ne pas attendre la date limite pour s'équiper, particulièrement pendant la saison hivernale où les risques sont accrus.

Hausse de la TVA sur les chaudières et hausse des tarifs du gaz

Deux mauvaises nouvelles à la suite pour les utilisateurs du gaz de réseau, cette énergie qui compte toujours 10 millions de clients en France.

Tout d'abord, une hausse de la TVA sur les installations de chaudières neuves. Celle-ci est passée de 5,5 à 10% au 1er janvier 2025, à noter que les chaudières gaz mais aussi fioul sont concernées.

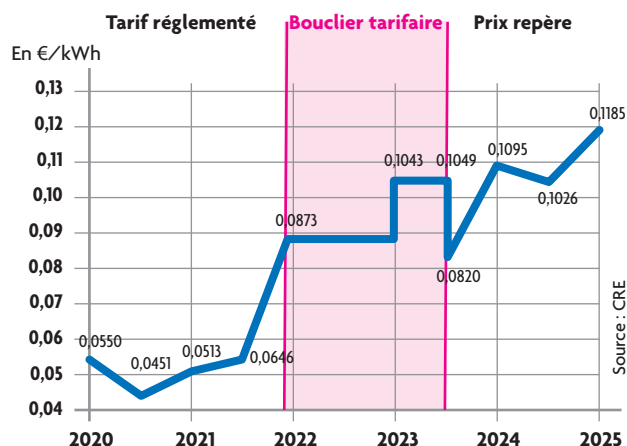
Seuls les devis signés avant le 31 décembre 2024 et ayant donné lieu à un versement d'acompte continueront de bénéficier de la tva à 5,5%.

Pour une chaudière à 10 000 euros hors taxe, la hausse est de 450 euros avec ce changement de TVA.

Autre augmentation, celle des tarifs du gaz de réseau, la hausse est de 1% pour le chauffage et 0,8% pour l'eau chaude et la cuisson.

Cette hausse est effective au 1er février 2025.

Evolution du prix du gaz de chauffage de 2020 à 2025





Vers un E85 à 100% renouvelable

Le superéthanol E85, carburant composé jusqu'à 85% d'éthanol d'origine agricole et de 15% d'essence, a connu une ascension fulgurante en France ces dernières années. Face à la hausse des prix des carburants traditionnels et aux préoccupations environnementales grandissantes, ce biocarburant s'est imposé comme une alternative économique et écologique séduisante pour les automobilistes français.

Un succès croissant pour l'E85

Le parc automobile français équipé en E85 ne cesse de s'agrandir. En 2024, plus de 250 000 boîtiers de conversion homologués ont été installés, permettant aux véhicules essence de rouler au superéthanol, ils sont ainsi 400 000 en tout à pouvoir utiliser ce carburant. Le réseau de distribution s'est également densifié, avec plus de 3 800 stations-service proposant l'E85 sur le territoire national.

Nouveauté 2025

A partir du 1er janvier 2025, les entreprises vont apprécier rouler à l'E85 puisque qu'un abattement de 40% est entré en vigueur sur la taxe annuelle pour les véhicules de société émettant moins de 250g/km

Vers une nouvelle génération de biocarburants

Mais l'E85 n'est qu'une étape dans l'évolution des carburants renouvelables. Les chercheurs et industriels français travaillent actuellement sur une nouvelle génération de biocarburants 100% renouvelables, sans aucun composant fossile.

"Nous développons des procédés innovants utilisant des micro-organismes capables de transformer directement la biomasse en hydrocarbures", détaille une directrice de recherche à l'IFPEN (IFP Énergies nouvelles). "Ces biocarburants de synthèse présentent l'avantage d'être totalement neutres en carbone et compatibles avec les moteurs actuels sans modification."

Des défis à relever

Le passage à ces carburants 100% renouvelables soulève

néanmoins plusieurs défis. La production à grande échelle nécessite des investissements importants dans les infrastructures industrielles. La question de l'approvisionnement en matières premières se pose également, avec la nécessité de ne pas entrer en concurrence avec les cultures alimentaires. Cela pourrait devenir possible en utilisant les déchets agricoles et forestiers et via des cultures dédiées sur des terres non agricoles.

Une transition progressive

La transition vers ces nouveaux carburants se fera progressivement. L'E85 continuera de jouer un rôle important dans les années à venir, servant de pont vers ces solutions plus avancées. Les premiers tests à grande échelle des biocarburants 100% renouvelables sont prévus pour 2025, avec une commercialisation envisagée à l'horizon 2028.

Des demandes précises des utilisateurs

De leur côté, les automobilistes utilisateurs de l'E85 demandent un soutien supplémentaire des pouvoirs publics : en débloquant des aides supplémentaires pour l'acquisition de modèles d'origine Flex-E85 mais aussi via une égalité des avantages fiscaux entre les véhicules E85 et les véhicules électriques, comme par exemple la gratuité du stationnement en ville ou l'accès à la vignette Crt'Air 1.

L'avenir des carburants renouvelables en France s'annonce prometteur, avec une progression continue de l'E85 et l'émergence prochaine d'alternatives encore plus vertueuses pour l'environnement. Cette évolution témoigne de la capacité d'innovation du pays dans sa transition énergétique.

Abonnez-vous

à notre newsletter

<https://bit.ly/3AqDZn5>



est le média d'information
sur la transition énergétique édité par



Directeur de la publication :
Dominique GUERQUIN
contact@europenergie-nordest.fr

Maquette et rédactionnel :
Denis DRALET - Studio Lune Bleue
ddralet@gmail.com

Réduisons le CO2 Communication
8, rue Alfred Kastler
54320 MAXEVILLE

© Réduisons le CO2 Communication SARL - SIREN 798 941 670 - Code NAF 7490B
Imprimé sur papier Ecolabel européen avec des encres végétales

